



LISTE DES INFRACTIONS RELATIVES AU RETRAIT DE POINTS SUR LE PERMIS DE CONDUIRE

NATURE DE L'INFRACTION	POINT(S) RETIRÉS
■ ALCOOLÉMIE SUPÉRIEURE À 0,8 G/L.	06 POINTS
■ DÉPASSEMENT DES VITESSES MAXIMA RÉGLEMENTAIRES EN RASE CAMPAGNE AU-DELÀ DE 40 KM/H.	04 POINTS
■ DÉPASSEMENT DES VITESSES MAXIMA RÉGLEMENTAIRES SUR L'AUTOROUTE AU-DELÀ DE 50 KM/H.	04 POINTS
■ DÉPASSEMENT DES VITESSES MAXIMA RÉGLEMENTAIRES EN AGGLOMÉRATION AU-DELÀ DE 25 KM/H.	03 POINTS
■ REFUS D'OBTEMPÉRER À UNE SOMMATION DE S'ARRÊTER ÉMANANT D'UN FONCTIONNAIRE OU AGENT CHARGÉ DE CONSTATER LES INFRACTIONS À LA POLICE DE ROULAGE.	03 POINTS
■ REFUS PAR UN USAGER DE RÉDUIRE SA VITESSE OU DE SE GARER POUR FACILITER LE PASSAGE D'UN VÉHICULE DE POLICE, DE GENDARMERIE OU DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ANNONÇANT SON APPROCHE PAR LES SIGNAUX RÉGLEMENTAIRES.	03 POINTS
■ USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE TENU EN MAIN EN SITUATION DE CONDUITE.	02 POINTS
■ DÉPASSEMENT DES VITESSES MAXIMA RÉGLEMENTAIRES SUR L'AUTOROUTE AU-DELÀ DE 40 KM/H À 50 KM/H.	02 POINTS
■ DÉPASSEMENT DES VITESSES MAXIMA RÉGLEMENTAIRES EN RASE CAMPAGNE AU-DELÀ DE 25 KM/H À 40 KM/H.	02 POINTS
■ DÉPASSEMENT DES VITESSES MAXIMA RÉGLEMENTAIRES EN AGGLOMÉRATION AU-DELÀ DE 20 KM/H À 25 KM/H.	02 POINTS
■ DÉFAUT D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION À L'AVANT OU À L'ARRIÈRE D'UN VÉHICULE EN CIRCULATION, LORSQUE LES CONDITIONS DE VISIBILITÉ LE RENDENT NÉCESSAIRE.	02 POINTS
■ VÉHICULE NON AUTORISÉ REMORQUANT UN AUTRE VÉHICULE.	02 POINTS
■ REFUS DE SERRER À DROITE POUR SE LAISSER DÉPASSER.	02 POINTS

IMPORTANT

- **PLAFOND DE RETRAIT** : EN CAS DE CUMUL D'INFRACTIONS COMMISES SIMULTANÉMENT, LE MAXIMUM DE POINTS POUVANT ÊTRE RETIRÉS EST FIXÉ À SIX (06).
- **RÉCUPÉRATION AUTOMATIQUE**: POUR LES RETRAITS DE 2, 3 OU 4 POINTS, LA RECONSTITUTION AUTOMATIQUE DU CAPITAL DE 12 POINTS SE FAIT APRÈS DEUX (2) ANS SANS NOUVELLE INFRACTION.
- **STAGE DE RÉCUPÉRATION**: UN STAGE DE RÉCUPÉRATION PERMET DE RÉCUPÉRER 4 POINTS AU MAXIMUM, DANS LA LIMITE D'UNE FOIS PAR AN.

